L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 2 NOVEMBRE 1858

Imprimé et publié par
GEFFWEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIETAIRES
F. WEISSE, N. DUFOUR,
DUVERGER, S. HARBY.

Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 2 NOVEMBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir les abonnemens "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros, ou payés aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour

Par [illegible]—au coin des rues Magnolia et [illegible] grocerie.
Par E. Roger & Co—à leur encan, rubans, broderies [illegible].
Par C. E. [illegible]—Passage de la Bourse, meubles [illegible] grocerie, encoignure [illegible] et Orleans.

Bulletin européen.

Nous avons reçu hier matin la malle européenne [illegible] par le *Persia*, avec des journaux de Paris du 14 octobre. Nous reproduisons ceux des nouvelles qui nous paraissent mériter le plus d'attention, en dehors des faits graves déjà, par le télégraphe, en temps opportun.

En Angleterre le bruit courait que lord Derby aurait offert à lord John Russell un poste dans le cabinet; lord John Russell aurait refusé le porte-feuille, mais en s'engageant à appuyer le ministère dans la question de la réforme qui fait, chaque jour, de très grands progrès.

Les armemens ne ralentissent pas en Angleterre.

"Le gouvernement, dit une dépêche de Londres du 10 octobre, va procéder à des travaux de fortification de toutes les pointes et [illegible] du littoral de l'Ecosse."

D'une autre part, on lit dans la *Presse* du [illegible]:

"[illegible] belliqueux est toujours dominant [illegible] Angleterre, où l'empire de certaines [illegible] que rien ne paraît motiver, [illegible]. Nos voisins ne se bornent pas à fortifier les principaux points de leurs [illegible], comme nous, une grande activité dans les travaux de constructions navales. La liste trimestrielle de la marine [illegible] construit en ce moment dans les divers arsenaux maritimes de la Grande Bretagne, vingt huit bâtiments [illegible] canons. Parmi ces navires [illegible] trois vaisseaux à voiles de [illegible] de 121 et de 131 canons, et douze vaisseaux à [illegible] de 80 à 121 canons."

Une lettre publiée par le *Morning Chronicle* contient de curieux détails sur la composition de l'effectif militaire dont les Anglais disposent en ce moment dans l'Inde. Le résumé général donne 87,000 soldats anglais et environ 200,000 indigènes, sur lesquels on compte 150,000 Sikhs, ou habitants du Penjab. Cette disproportion entre l'élément anglais et l'élément indigène n'est pas sans inspirer quelque inquiétude, et les Anglais pensent à rétablir l'équilibre par une puissante artillerie qui resterait tout entière entre les mains des troupes britanniques. Toutefois, il est remarquable que les Anglais, avant même que l'insurrection des cipayes soit réprimée, se trouvent contraints, par la pénurie des soldats européens, de recourir à une pareille armée indigène, sur la fidélité de laquelle ils nourrissent et expriment eux-mêmes publiquement des soupçons trop justifiés par la crise présente.

Le roi de Prusse a décidément transmis l'administration de son royaume au prince de Prusse, comme régent, et [illegible] dans la plénitude de sa volonté et de ses propres vues. Les chambres prussiennes sont convoquées pour le 20 octobre. On lit à ce sujet dans le *Nord*:

"L'impression produite à Berlin par l'avènement d'un nouveau règne est immense. Notre correspondant de cette ville [illegible] [illegible]. A l'étranger aussi, la [illegible] de la régence a été accueillie avec une satisfaction unanime, [illegible] par les motifs bien différents. En France, rarement un changement [illegible] Les espérances qu'on y fait [illegible] inspirées tant par le caractère [illegible] du prince régent que par le [illegible] Prusse est appelée à remplir dans [illegible]. Telle est l'appréciation [illegible] correspondances de Paris, [illegible] dans les régions officielles. [illegible] journaux autrichiens est bien aussi sympathique: il est [illegible] toutefois, que ces sentiments [illegible] aussi sincères et aussi désintéressés dans les sphères politiques de Vienne."

[illegible] nouvelles de Madrid, le cabinet [illegible] l'expédition [illegible] jusqu'à ce qu'il [illegible] satisfaction qu'il demande au Mexique.

Le différend entre le Portugal et la France, [illegible] vivement le monde [illegible] intervention annoncée et [illegible] de l'Angleterre dans ce conflit, ne [illegible] par le Portugal, d'un [illegible] le *Charles Georges*, sous prétexte de faire la traite des noirs. Nous [illegible] les faits relatifs à [illegible].

"Le *Charles-Georges*, parti depuis deux [illegible] la Réunion, venait d'engager, [illegible] sur la côte de Mozambique, [illegible] nègres [illegible] portugaises. Le 23 novembre [illegible] françaises, [illegible] autorités [illegible] portugaise, [illegible] gouvernement portugais [illegible] Le 24, il avait repris la [illegible] portugais le [illegible] Le capitaine [illegible] Mozambique [illegible] les esclaves trouvés à bord [illegible] il n'était que l'exécution [illegible] contre la traite. Ces objets, le *Charles Georges* ne pouvait pas même se dissimuler [illegible] décret impérial du 1er avril 1852, [illegible] Cependant, sur [illegible] du croiseur portugais [illegible] français et le conduisit à Mozambique.

"Saisi de l'affaire, le tribunal de Mozambique condamna le capitaine à deux ans de [illegible], et la confiscation du bâtiment; [illegible] nouvelle contradiction [illegible] purement et simplement [illegible] du ministre de la marine [illegible] possible d'admettre, [illegible] le capitaine était coupable [illegible] qui devait surveiller [illegible] opérations, et l'équipage [illegible] complices? Du reste, il importe de constater que les papiers du *Charles Georges* [illegible] reconnus parfaitement en règle, et que l'on n'a élevé contre lui aucun [illegible] celui d'avoir à bord [illegible] spécifiés dans le décret portugais de 1856, comme pouvant servir à la traite."

Le journal le *Nord* fait à ce sujet d'excellentes réflexions [illegible] nous assurons.

"Le Portugal, dit le *Nord*, pas plus que l'Angleterre, n'est chargé de faire la police [illegible] humain. L'Angleterre n'est pas [illegible] parvenue à faire proclamer une loi internationale, acte de piraterie, la traite ou ce qu'il lui plaît d'assimiler à la traite, et ce n'est que par un acte d'usurpation que le gouvernement de Lisbonne s'est arrogé la juridiction que la France lui conteste aujourd'hui."

"Il faut espérer, ajoute le *Nord*, pour [illegible] de son pavillon, l'intérêt de sa marine commerciale, et, en même temps, pour [illegible] des vrais principes du droit maritime universel, que la France tiendra bon [illegible] fermement, malgré l'intervention annoncée et probable de l'Angleterre, la réparation qui lui est due et [illegible] temps aux saines doctrines du droit des gens."

Il est question, d'après le *London Times*, de donner une grande extension à la navigation entre Galway et l'Amérique, et l'on se propose de fonder, à cet effet, une compagnie au capital [illegible] dont plus d'un tiers [illegible]. L'avantage de cette ligne serait [illegible] les fondateurs, d'économiser un ou deux jours de mer aux passagers, et de réduire [illegible] les communications télégraphiques entre Londres et Washington, et que les gouvernemens des deux côtés de l'Atlantique seraient intéressés à contracter avec la compagnie pour le transport des malles. Le service serait hebdomadaire.

Le mariage du duc de Malakoff avec Mlle de la Paniega a été célébré dans la chapelle du château de Saint Cloud le 12 octobre, en présence de l'Empereur et de l'Impératrice. Les témoins du duc de Malakoff étaient le maréchal Vaillant et le comte Walewski, ministre des affaires étrangères; ceux de Mlle de la Paniega étaient M. Fould, ministre d'Etat et le marquis espagnol de Caza Rieva.

Le bilan mensuel de la Banque de France accuse une diminution de 1,770,000 liv. st. dans le numéraire, et une augmentation de [illegible] liv. st. dans le portefeuille. Les revenus directs de la France pour les neuf mois de 1858 accusent une augmentation de [illegible] de francs.

Les quêtes.—Nous apprenons avec satisfaction que les diverses Sociétés de Bienfaisance ont reçu hier, aux portes des cimetières, d'assez fortes montants. La Société de Bienfaisance Espagnole, à elle seule, a touché la somme de quatre cent deux piastres.

Chocolats de Lopez.—Nous recommandons au public les excellents chocolats à la crème de la maison Lopez, encoignure Chartres et Conti. Nous en avons reçu des échantillons délicieux. (Voir aux avis.)

The Southern Watchword.—On annonce, sous ce titre, la publication d'une feuille destinée à défendre la question cubienne, au point de vue de son annexion à l'Union. Le premier numéro de cette feuille, sous la direction de M. F. de Gournay, paraîtra le 15 novembre, le second numéro le 1er décembre, et successivement tous les 15 jours. Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau confrère.

Ainsi finit l'histoire.

Pour le coup nous en finirons avec l'affaire de la canalisation du Nicaragua et la *Presse*, propriété de M. Millaud, patronant son entreprise. Ce journal s'y est si bien pris, qu'il est tombé dans un grossier piège, et a enterré la question, à Paris, dans la tombe du ridicule. Ainsi devait finir une cause qui avait de tels patrons!

Nous avons démontré l'autre jour, par une citation empruntée à l'*Indépendance Belge*, que M. Belly avait agi sans *titre officiel* et de *sa propre autorité*. Il n'y a plus à en revenir. Nous avions craint, un instant, de recevoir un démenti, en entendant parler d'une dépêche de lord Malmesbury, en vertu de laquelle, disait-on, M. Belly s'était cru autorisé à engager le gouvernement anglais dans la question du canal du Nicaragua. Or, nous avons sous les yeux cette dépêche du chef du Foreign Office de Londres: elle est *postérieure* à la signature du traité Belly; elle ne fait qu'en accuser réception, et se termine par une phrase d'une banalité diplomatique où nous défions les plus habiles de découvrir une approbation quelconque des actes accomplis. Aussi bien voici cette pièce, à laquelle nous trouvons une "valeur" tout opposée à celle que la *Presse* prétend lui attribuer:

"Monsieur—J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée le 1er mai dernier, contenant la copie d'un traité conclu entre vous et les présidents des républiques de Nicaragua et de Costa Rica, pour la construction d'un canal maritime entre l'Océan Atlantique et l'Océan Pacifique; et je suis heureux de pouvoir vous assurer que les stipulations du traité intervenu entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, en date du 19 avril 1850, appelé communément traité Clayton-Bulwer, sont, dans mon opinion, applicables à votre projet, si vous le mettez à exécution.

"J'ai l'honneur, etc."

Le télégraphe a signalé, et nous avons mentionné, on se le rappelle, une prétendue correspondance échangée (il y avait confusion dans le texte de la dépêche) entre les ministres américain et du Nicaragua, et publiée dans la *Presse*. Ce devait être là, nous en avions une terrible peur, un coup de massue formidable. Cette soi-disant correspondance diplomatique est tout simplement un manifeste publié à Londres par un comte Antonio de Méano, s'intitulant *consul général du Nicaragua à Londres*. (Nous dirons tout à l'heure ce qu'est M. le comte de Méano). La *Presse* a pris au sérieux, avec toute la bonne foi possible et une ignorance inimaginable des affaires de ce pays, ce grotesque document, que la *Presse* fit précéder d'une note où il est dit que ce document "montre à quel "degré d'insolence et de mépris des règles "les plus élémentaires du droit est arrivé le "gouvernement des Etats Unis."—Et pour compléter la mystification dont elle allait être victime, la *Presse* ajoutait pompeusement: "Cette affaire nous paraît mériter la plus "sérieuse attention des cabinets de Londres "et de Paris."

Voici le cri de guerre poussé par M. Antonio de Méano:

"Les principales maisons de commerce européennes établies sur différents points de la République, justement découragées et surtout fatiguées de *réclamer inutilement* depuis *quatre ans* la protection de leur gouvernement respectif, pour obtenir la réparation et la répression d'attentats de toutes sortes commis dans cette contrée depuis plus de quatre années, et presque continuellement, contre leur personne et contre leurs propriétés, soit par le gouvernement des Etats Unis, soit par des citoyens de cette nation, ont, l'honneur de prier M. le consul général de la République du Nicaragua à Londres, de vouloir bien faire publier dans la presse européenne le simple récit suivant:

"Deux navires de guerre des Etats-Unis occupent le port de San-Juan-del-Sur; un second [illegible] de la même nation, occupe [illegible] sur les côtes du Pacifique.

"Le port de Grey-Town (San Juan del-Norte) sur la mer des Antilles, est occupé par une corvette et deux frégates des Etats-Unis, et il est attendu sous peu trois steamers de guerre de la même nation.

"La République entière du Nicaragua est complètement privée d'aucun agent [illegible] européen, *pouvant* ou *osant* protéger ses nationaux; mais les Etats Unis ont dans cette République *plusieurs consuls* et *un ministre* résidant à Managua, la capitale.

"La propagande de ces agents de l'Union a produit le fameux bombardement de Grey-Town, dont tout le monde se souvient, et elle a soutenu *ouvertement* et *publiquement* les flibustiers!......

"Le ministre actuel des Etats-Unis est le général Lamar.

"Il vient de signifier au gouvernement de Nicaragua,

"1o Qu'il protestait formellement et énergiquement, au nom de son gouvernement, contre le traité de canalisation fait avec les Français, les sieurs Belly et Millaud, ce dernier banquier à Paris, attendu que ce traité était en opposition directe avec les principes de la doctrine Monroe, et que jamais les Etats-Unis n'en permettraient l'exécution;

"2o Qu'il fallait que le gouvernement de Nicaragua acceptât IMMÉDIATEMENT, *et sans la moindre modification*, le traité Cass-Irisarri;

"3o Qu'il fallait que le gouvernement de Nicaragua acceptât IMMÉDIATEMENT le traité de canalisation et de transit White Stebbens et Co.;

"4o Que faute de rompre les traités avec les sieurs Belly et Millaud, et faute de se conformer aux deux exigences [illegible] précédentes, *il forçait par les armes* le gouvernement et le peuple de Nicaragua à payer immédiatement aux Etats Unis une somme de *deux millions de dollars*, pour dommages causés depuis quatre ans à des citoyens des Etats Unis par les gouvernements et le peuple nicaraguiens du Nicaragua.

"Enfin, les propriétés et les biens étrangers ont été [illegible] au pays, qui ont vu les Américains à l'*œuvre* dans le bombardement et la destruction de Grey Town, en 1854, et dans celle de Rivas, de Grenade et de Massaya, doivent s'attendre à de nouveaux événements tragiques, et puisqu'ils sont impuissants à décider leur gouvernement respectif à *écouter* leurs justes plaintes, à les *protéger*, ou à *leur faire rendre justice* pour tant d'attentats audacieux et iniques, ils prennent le parti de faire connaître par la voie de la presse, afin que ce puisse servir de note historique à ceux qui écriront un jour l'histoire des crimes et attentats, qui laissent bien loin derrière eux les abominations de la barbarie la plus sauvage.

"A la vente de Dieu, donc! Et que l'Europe, si elle ne tremble pas devant les revolvers *Yankees*, enregistre les plaintes de ses enfants à la veille d'être massacrés, et qui n'ont point d'autre avenir que ruine et désespoir!

"Pour copie conforme:
"Le consul général du Nicaragua,
"Comte ANTOINE DE MÉLANO.

"Londres, 4 octobre 1858."

Est-ce assez énergique? Ce langage est-il assez diplomatique? Et cela est-il assez bien arrangé pour servir de *réclame* aux projets de la compagnie anglo-franco sarde de canalisation au Nicaragua? Ce qui nous étonne c'est que la *Presse* qui compte dans sa rédaction tant d'écrivains de talent et de savoir, ait pu se laisser prendre à un tel tissu de mensonges, qui dénotent chez un homme se disant *consul général du Nicaragua*, une ignorance si complète des affaires du pays qu'il prétend représenter?

Or, il est arrivé ceci: que le lendemain de la publication de ce fameux *memorandum*, un journal de Paris, le *Pays*, apprit à son confrère..... mais laissons la parole à M. Frédérick Gaillardet qui dans sa correspondance s'exprime ainsi:

"Le *Pays* apprend à la *Presse* que le comte Antonio Melano, consul général de Nicaragua, dont elle a accueilli le manifeste anti américain est le même personnage que celui dont il a été dit dernièrement, en police correctionnelle, qu'il n'était ni comte, ni agent diplomat que reconnu et qu'il a fondé à Londres une demi-douzaine de sociétés littéraires et industrielles dont les membres sont presque tous des repris de justice. Le *Pays* craint que son confrère n'ait été victime d'une mystification contre laquelle il met en garde les autres organes de la presse."

La *Presse* ainsi éclairée, prit des informations, se convainquit de l'exactitude des faits, et fit amende honorable dans les termes suivants, qui contrastent d'une singulière façon avec son précédent langage:

"Nous avons reçu hier, sous le cachet du consulat général de Nicaragua, une pièce qui présente d'une manière inexacte les faits qui viennent de se passer au Nicaragua.—Nous croyons devoir publier le texte même de la correspondance échangée entre M. Mirabeau Lamar, ministre des Etats Unis, et le général Martinez. Ces deux pièces ont été envoyées à Paris par les gouvernements de Nicaragua et de Costa-Rica. Elles démontrent que les prétentions attribuées à M. Lamar sont bien d'avoir le caractère violent et impérieux que leur avait attribué la correspondance de Londres.

"A la suite de cette note, ainsi que la *Presse* l'annonce, se trouvent les deux dépêches suivantes que nous rapportons à titre de renseignement et dirons nous même, d'enseignement; la première adressée par le général Lamar au ministre des affaires étrangères du Nicaragua, et la seconde étant la réponse de celui-ci:

Managua, 11 août 1858.

"Monsieur,—En admettant que la publication ci-jointe, faite par le *New-York Times* du 18 juin dernier, soit la copie véritable et authentique d'un contrat conclu entre le Nicaragua et M. Félix Belly, je dois vous dire qu'aucun arrangement public ou privé de votre gouvernement avec ce gentleman ne sera reconnu ni consenti en ce qu'il a de contraire avec les justes droits que les citoyens américains ont acquis dans ce pays, et que la politique libérale qui découle du traité de novembre dernier, à l'égard du transit à travers l'isthme, sera constamment soutenue. Les intérêts du Nicaragua, comme ceux de toutes les nations commerciales, réclament évidemment le maintien de cette politique. Quant aux mesures que mon gouvernement jugera à propos de prendre dans cette circonstance, je ne puis le dire.

"Le contrat de M. Belly est suivi d'un document signé des présidents Mora, de Costa-Rica, et Martinez, de Nicaragua, qui en appellent aux puissances européennes contre les Etats Unis d'Amérique. J'admets que ces deux chefs suprêmes aient jugé à propos de faire acte de défiance envers mon gouvernement et envers ses agents dans le pays.—Mais les récriminations gratuites contenues dans ce document et la mesure de l'appréciation de leur caractère injurieux sont choses du fait de mon gouvernement et non du mien.

"J'ai l'honneur, Signé: MIRABEAU LAMAR."

Voici la réponse:

"Palais National, Managua, le 12 août 1858.

"Monsieur le ministre,—S. Exc. le général de la République a pris connaissance des sentiments que renferme votre communication du 11 courant, et il m'a chargé de vous répondre dans les termes suivants:

"Le principe de la politique du Nicaragua, à l'intérieur comme à l'extérieur, est la justice; et cette justice, mon gouvernement la stipule pour tous, la désire pour lui, et la revendique pour les peuples dont les destins lui ont été confiés. En conséquence, il ne peut en rien aliéner l'exercice de ses droits; il est au contraire déterminé à maintenir inviolablement ceux qui appartiennent à la République, avec toute la dignité qui est en lui et les moyens dont il dispose. D'après cela, Son Exc. le ministre des Etats Unis doit conclure que mon gouvernement n'a jamais pensé et ne pense pas aujourd'hui à attenter aux droits des citoyens de l'Amérique du Nord, dont la République est en paix avec la nôtre, et, pour lui donner un gage des bons rapports qui doivent unir ces deux républiques, je dois lui faire connaître que les traités passés avec ses nationaux, relativement au transit, sont de nulle valeur et non avenus: celui de Stevens, parce que le transit n'a pas été ouvert dans le temps stipulé, la Compagnie se trouvant, de notoriété publique, dans l'impossibilité de remplir ses engagements. Et comme cette Compagnie a soulevé quelques questions litigieuses, mon gouvernement a envoyé à Washington le général Jerez pour y faire triompher le principe de justice dont mon gouvernement ne s'est jamais départi.

"J'ai l'honneur, etc.
"*Signé*: ROSALIO CORTEZ.

Les questions de droits périmés ou de droits existants, que soulève cette dépêche, sont une affaire pendante actuellement.

Nous avons laissé, dans cet article, la parole aux documents, et n'avons ajouté que ce que nous pensions indispensable, de nos propres réflexions. C'est à ces documens que nous en appelons pour demander à nos lecteurs s'ils pensent que nous avions vu juste dans cette affaire, dès le début, et si le dénouement n'est pas celui que nous avions pressenti?

Encore une fois, il nous a été pénible, nous ne cesserons de le répéter, de voir le nom de trois puissances européennes compromises dans une pareille spéculation, à laquelle ses instigateurs, que nous taxons, eux, uniquement de légèreté, ont laissé mettre le comble en la ternissant du concours d'un faux comte, d'un faux diplomate, d'un fabricant de diplômes de vanité, d'un marchand de décorations imaginaires!

Dépêches télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles d'Europe.
DE DEUX JOURS PLUS RÉCENTES.

ARRIVÉE DE L'INDIAN.

Québec, 1er novembre.—Le steamer à hélice Indian est arrivé de Liverpool avec des nouvelles jusqu'au 20 octobre.

Marchés au coton.

Liverpool, 20 octobre.—Les ventes de coton pendant les trois derniers jours, ont été de 19,000 balles—les spéculateurs en ont pris 1,000 et les exportateurs autant.

Le marché s'est clos calme, mais ferme, aux cours ci-après:

Fair Orleans, 7 3/4, middling Orleans 7 3/8, fair Mobile 7 9/16, middling Mobile 7 5/16, fair Upland 7 1/4, middling Upland 7 1/8.

Une autorité prétend que ces cours sont à peine soutenus.

CONSOLIDÉS.—Baisse de 1/8—au comptant, 98 1/4 à 98 3/8.

Céréales.—Languissant à la clôture, blé ferme; maïs languissant et prix nominaux.

MANCHESTER.—Les avis de Manchester continuent à être défavorables. Toutes les sortes de marchandises marquent une légère rement déchu.

Marché monétaire de Londres.—Les derniers avis reçus de Londres, par le télégraphe, disent que les fonds étaient fermes. On pouvait se procurer facilement de l'argent à 1 et 1 1/2 pour cent, mais 2 pour cent était le maximum sur place.

LE CABLE SOUS MARIN.—Les employés de la Compagnie du Télégraphe Transatlantique ont reçu notice que leurs services ne seront plus nécessaires après le 30 novembre, à moins qu'il ne se présente des symptômes plus favorables de nature à faire espérer de voir fonctionner le câble.

Le grand bout du câble transatlantique doit être prochainement posé en partant de Valentia.

Les actions de la Compagnie ont de nouveau déchu.

LES DROITS DU STAEDT.—Le gouvernement du Hanovre doit envoyer en Angleterre, un agent pour traiter sur la suppression des droits prélevés sur le Staedt.

INSURRECTION EN RUSSIE.—L'insurrection dans les provinces à l'Est de la Russie, prend une tournure sérieuse.

FRANCE ET PORTUGAL.—Le différend entre les deux gouvernements en est toujours au même point.

FORTIFICATIONS EN ANGLETERRE.—Le gouvernement vient de faire achever des travaux de fortification sur divers points du Clyde.

L'ABJURATION A ROME.—L'ambassadeur français a fait de fortes remontrances au Pape sur la violence exercée sur un jeune israélite pour lui faire abjurer sa religion.

Mobile, 1er nov.—Il y a eu 8 décès de fièvre jaune dans les 24 heures terminées hier soir à 6 heures. Dimanche, 7.

Complément des nouvelles par le Borussia.

New York, 31 octobre—Les avis par le *Borussia* sont de lundi matin, 18 du courant, et ne contiennent aucun renseignement sur les affaires de lundi.

REVENU DE LA FRANCE.—Le revenu du gouvernement de la France pour le mois d'octobre, excède de $ 5,600,000 le montant du mois d'octobre de l'année dernière.

L'augmentation porte principalement sur les droits des sucres.

AUTRICHE.—Le bruit qu'un refroidissement existait entre l'archiduc Maximilien et le gouvernement autrichien, est démenti.

L'ESPAGNE ET LES ETATS UNIS.—Le gouvernement espagnol a rendu un décret à l'effet de traiter les steamers qui naviguent entre les Etats-Unis et Cuba, sur le même pied que les steamers anglais, et pourront porter six tonnes de marchandises, sans être soumis aux droits de phares.

CONSOLIDÉS.—Londres, 16 octobre.—Les consolidés au comptant ont fermé de 98 3/8 à 98 1/2; à terme à 98 5/8.

CABLE TRANSATLANTIQUE.—Les actions de la compagnie du télégraphe Atlantique sont cotées de 300 à 350 livres sterling.

BANQUES CONTINENTALES.—La banque de Bavière a élevé son escompte à 5 0/0, la Banque de Prusse a également élevé le sien à 5 0/0 et la Banque de Leipsick à 4 1/2 en raison des payements en espèces résolus par la Banque d'Autriche.

Nouvelles de l'intérieur.

EXPEDITION DE WALKER—PROCLAMATION DU PRÉSIDENT.—Washington, 30 octobre.—Le président Buchanan a publié une proclamation déclarant que le but de l'émigration projetée de Mobile au Nicaragua vers le milieu de novembre, sous les auspices du général Wm Walker est hostile au gouvernement de Nicaragua.

Il déclare en outre, que nul ne pourra entrer dans le Nicaragua à moins d'être muni d'un passeport des autorités du Nicaragua résidant aux Etats-Unis. Il engage à ne point s'enrôler dans cette prétendue pacifique expédition, et enjoint à tout officiers du gouvernement de déployer tous leurs efforts et toute leur activité pour supprimer ces entreprises illégales.

Vicksburg, 1er novembre—M. H. H. Marsh, directeur du télégraphe, en cette ville, et Telegraph Reporter pour la Presse Associée de la Nouvelle-Orléans, est mort de la fièvre jaune ce matin, à 7 heures.

STEAMBOATS.—Vicksburg, 1er novembre.—Le steamer Montgomery a passé, descendant, à 1 heure; l'Ingomar, à 2 heures; le Maham et le Gunnison, à 9 heures et le Southerner à 10 heures du matin.

Le steamer Impérial a passé, descendant, à 8 heures, hier, au soir.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Par le steamer *General Rusk* nous avons obtenu les détails suivants sur la situation des affaires aux frontières nord du Mexique:

Vidaurri avait lancé une proclamation pour contraindre plusieurs négociants établis sur les frontières à payer les sommes annexées à leur nom, s'élevant à $150,000, ou à quitter le pays avec leurs marchandises, bien que les droits aient été payés sur ces marchandises. Dans cette proclamation, Vidaurri déclarait ne vouloir entendre aucune raison et enjoignait à ses officiers de mettre ses ordres à exécution. Déjà plusieurs négociants américains et autres étrangers se disposaient à quitter le pays avec leurs marchandises, lorsque le décret fut rappelé.

Dans l'affaire qui a eu lieu avec Miramon, les libéraux ont perdu 35 pièces d'artillerie, 50 à 60 fourgons, 1,500 hommes faits prisonniers, et 400 tués.

Au fort Brown, 43 personnes sont mortes de la fièvre jaune. L'épidémie avait cessé ses ravages à Brownsville, mais continuait à Matamoros où il y avait eu déjà 370 décès. Sur une population de 25, à Brazos, il y avait eu 11 décès, et à Pointe Isabelle 15.

Le steamer *General Rusk* a apporté $55,934 en espèces, consignées principalement aux maisons suivantes: Cramer & Co, Caballero & Basualdo, U. & M. Heine, Perdraauville & frère.

LA PRESSE DANS LES COLONIES FRANÇAISES.—Chamfort disait que les représentants des rois en province exagéraient les dépenses et le luxe de leur souverain, par la même raison que les comédiens de campagne exagéraient les comédiens de Paris. On en peut dire autant à propos de la politique, surtout quand il s'agit de réprimer et d'opprimer. La *Presse* de Paris relève et signale de singuliers faits d'abus de pouvoirs du gouverneur de la Martinique envers les journaux de cette colonie. Ce serait grotesque, si ce n'était pas trop odieux:

"Il est certain, dit la *Presse*, que le gouverneur de la Martinique a interdit formellement aux feuilles qui se publient dans l'île de s'occuper de lui, de ses actes, même de ses déplacements. Ainsi, lorsqu'il lui arrive d'aller d'une ville à l'autre, ou de faire une tournée dans les environs du chef-lieu, les journaux ne peuvent pas annoncer cette nouvelle aux habitants de la campagne, qui sont intéressés, cependant, à approcher le chef de la colonie et à lui soumettre leurs observations ou réclamations.

"Ses discours, s'il en prononce, ne peuvent être reproduits, bien que les sujets traités soient généralement de ceux qui touchent aux intérêts du pays. On n'a pas la faculté de parler de l'immigration, question vitale pour les Antilles, ni des dynasties déchues, ni de l'infanterie de marine, ni des autres corps militaires ou constitués, ni de rien qui ressemble à quelque chose; il est même interdit de médire de la betterave, dont personne ne songe à s'occuper là bas.

"Le journal les *Antilles* a été supprimé pour avoir reproduit un article d'un journal du Havre expliquant au public que les navires ne faisaient pas la traite à la côte d'Afrique en recrutant des immigrants, avec lesquels une compagnie, patronée par l'Etat, passait des contrats en s'obligeant à les rapatrier après six ou huit ans de séjour aux Antilles. Une feuille de la Guadeloupe a reproduit cet article inoffensif, et n'a pas même été réprimandée; mais, à la Martinique, il en a été autrement.

"Voici des faits plus étranges, si c'est possible. Le *Propagateur* s'est vu frapper d'une première suspension de quinze jours parce qu'il avait réclamé le pavage de la ville de Saint-Pierre; à peine relevé de la pénitence, une seconde suspension l'a atteint pour avoir reproduit, avant la feuille officielle de la colonie, une adresse de félicitations à l'empereur à l'occasion de l'attentat du 14 janvier. Enfin, la *France d'outre mer* vient d'être également suspendue pour avoir dit que le directeur de la Banque coloniale avait pris ses dernières mesures avec l'approbation du gouverneur, ce qui était parfaitement exact et ce qui ne pouvait être autrement.

CHRONIQUE LOCALE.

FIÈVRE JAUNE.—Il est mort vingt personnes de la fièvre jaune, dans les vingt-quatre heures expirées samedi, 30 octobre, à midi.

Le nombre de décès causés par la fièvre jaune, dans les dix-huit dernières heures, a été de neuf.

—Le rapport hebdomadaire du Bureau de Santé annonce que dans la semaine expirée dimanche, 31 octobre, à 6 heures du matin, il y a eu, dans les limites de la ville, 338 décès dont 174 causés par la fièvre jaune—94 de moins que la semaine précédente.

Les autres maladies sont: Fièvre congestive, 15; fièvre typhoïde, 4; fièvre intermittente, 3; fièvre bilieuse, 2; typhus, 2; fièvre rémittente, 1; brûlure, 2; choléra morbus, 1; consomption, 13; congestion cérébrale, 1; délirium tremens, 3; diarrhée, 3; dyssenterie, 11; noyé, 4; inflammation de la vessie, 1; inflammation de la gorge, 3; scrofule, 2; ramollissement du cerveau, 1.

Ages.—Au dessous de 1 an, 47; de 1 à 2 ans, 10; de 2 à 5 ans, 30; de 5 à 10 ans, 8; de 10 à 15 ans, 3; de 15 à 20 ans, 18; de 20 à 25 ans, 51; de 25 à 30 ans, 49; de 30 à 40 ans, 65; de 40 à 50 ans, 34; de 50 à 60 ans, 17; de 60 à 70 ans, 3; de 70 à 80 ans, 2; 100 ans et au delà, 1.

Nationalité.—Amérique anglaise, 1; Angleterre, 6; France, 17; Allemagne, 53; Irlande, 71; Norvège, 1; Ecosse, 3; Espagne, 2; Suède, 1; Etats Unis, 141; non constaté, 40.

Il est mort 169 hommes, 49 femmes, 58 garçons, 52 filles—total, 338—adultes, 218; enfants 120; hommes, 237; femmes, 101.

Nègres, 14; mulâtres, 3; libres, 5; esclaves, 12.

—Nous publions plus bas la mortalité de chaque semaine depuis que la fièvre jaune sévit à la Nlle Orléans:

	Fièvre jaune.	Autres maladies.	total.
Sem. exp. 27 juin	2	128	130
4 juillet	8	134	142
11 juillet	9	139	148
18 juillet	20	117	137
25 juillet	25	162	187
1 août	70	120	190
8 août	140	166	306
15 août	286	171	457
22 août	318	165	483
29 août	402	184	586
5 sept	449	197	646
12 sept	472	164	636
19 sept	474	168	642
26 sept	444	175	619
3 octobre	380	160	540
10 octobre	390	147	537
17 octobre	308	182	490
24 octobre	265	145	410
31 octobre	174	164	338
Total	4636	2988	7624

COURS DES RECORDERS.—Arthur Bonner qu'Elias Cohen accusait, devant le recorder Summers, de l'avoir assailli à main armée au coin des rues Gravier et Remparts a dû fournir un cautionnement pour répondre de sa bonne conduite.

John Weber, rue Julie, dit que Sandy, esclave de M. Callender, lui a volé des poiriers.

Le tribunal a exigé un cautionnement de $300 de Peter Mack que sa femme Bridget accusait de l'avoir assaillie.

Harriet Dana, rue St John, se plaint d'avoir été assommée, chez elle, par Caroline Mack.

Edward Cooper est suspect et dangereux, dit un affidavit.—En prison, en attendant l'instruction.

—Le recorder Wiltz n'a appelé hier aucune affaire importante à cause de la Toussaint.

Le recorder Long a exigé un cautionnement de John Carroll et de sa femme qu'Ed. Beary accuse de l'avoir assailli parce qu'il était allé leur réclamer les enfants d'un de ses parents.

Mich Ribo dit que Peter Schwarger a brisé ses fenêtres, dimanche dernier, et a menacé de la poignarder.

Wm Clark est accusé d'avoir assailli deux femmes, dimanche soir, au coin des rues Victoire et Enghein, et résisté à l'officier qui était venu l'arrêter.

Julius Sullivan déclare que Mme B. Smith, de Mlneburg, l'a assailli. Ordre d'arrestation.

ARRESTATION.—Jules Despuan, qui fut accusé, il y a deux mois, d'assaut à main armée, dans le deuxième district, et qui était absent depuis lors, a été arrêté hier.

ENQUÊTE.—Le coroner a tenu hier une enquête sur le cadavre d'un blanc inconnu qu'on a trouvé flottant dans le fleuve, en face du poteau No 41, troisième district.

Le défunt paraissait âgé de 40 ans. On croit que c'était un matelot anglais. Le jury n'a vu aucune marque de violence sur le corps. Verdict, noyé.

TENTATIVE DE VOL.—Deux voleurs se sont introduits, dimanche soir, dans le magasin de marchandises sèches de MM. Lazare & Levasseur, Nos 8 et 10, rue de Chartres; ils n'ont pu mettre leur projet à exécution. M. Levasseur leur a fait une réception à laquelle ils étaient loin de s'attendre. L'un deux, Frank George, a été arrêté; le second a pris la fuite après avoir paré un coup de poignard.

MORT DE M. LANDRY.—On écrit des Attakapas que M. Landry jr., arrêté et emprisonné pour crime de meurtre sur la personne de M. Bez son frère, est mort, de l'impression morale résultant des inquiétudes que lui avait inspirées sa position.

FEUILLETON.

LES EMIGRANS
ROMAN PAR M. ELIE BERTHET.

V.

L'HÉRITAGE.—[Suite.]

—Ainsi donc, mes enfans, demanda Reber avec un accent contenu, suivant votre opinion, nous nous serions trop hâtés de quitter notre pays et notre maison natale pour aller au loin tenter la fortune? Ainsi donc il y avait là, près de nous, sous notre main, une somme considérable dont nous étions les maîtres légitimes?

Kretle et Julia firent un signe d'assentiment.

—Eh bien! s'il faut le dire, répliqua le fermier, je pense maintenant comme vous, et c'est moi surtout qui suis coupable dans cette malheureuse affaire. Si je ne m'étais pas tant pressé de regarder comme des billevesées vos espérances et les dires de la grand'mère, nous eussions évité une foule d'incertitudes et de dangers devenus maintenant inévitables; cette somme eût suffi pour nous rendre sinon les plus heureux, du moins les plus riches de notre village.... Mais c'est la faute de la grand'mère aussi, poursuivit-il avec désespoir; que n'a-t-elle eu confiance en nous? Nous n'en serions pas où nous sommes, et elle, la pauvre femme, aurait eu, à la fin de ses jours, une autre sépulture que celle qu'on lui a donnée ce matin!

Les deux sœurs poussèrent un profond soupir.

—L'existence de ce trésor admise, reprit bientôt Reber, devons-nous le considérer comme perdu pour nous ou employer tous les moyens pour le récupérer? Cette dernière entreprise me paraît chanceuse et difficile, je l'avoue; notre ferme appartient aujourd'hui à ce coquin d'Hermann, et je doute qu'il nous permette .....

—Mon père, s'écria Kretle avec véhémence, n'attendez rien de cet homme! il ne doit inspirer que haine et mépris.

—Oui, oui, répliqua Reber dont les yeux brillèrent de colère à ce souvenir; il nous a joué un tour infâme là-bas, au Havre, et il me payera cela, s'il se trouve encore sur mon chemin.... En attendant, il a quitté le pays comme nous, et l'on pourrait profiter de son absence pour opérer des recherches dans la maison, à la place indiquée par l'écrit de la grand'mère.... Voyons, mes enfans, quel parti prendre? Faudra-t-il profiter de la première occasion de retourner en France pour faire nous-mêmes les recherches nécessaires, ou bien conviendra-t-il de charger une personne sûre de nos intérêts?

—Ce serait jouer gros jeu, mon père, dit Julia timidement, que de renoncer à nos projets actuels sur la foi d'une éventualité. D'ailleurs ces voyages répétés seraient fort coûteux, et peut être épuiseraient ils nos faibles ressources.

—C'est vrai, répliqua l'émigrant en baissant la tête.

—Mon père, s'écria Kretle chaleureusement, je connais une personne qui se chargera de retrouver le trésor de la grand'mère et de nous le faire parvenir intact partout où nous serons...... une lettre de vous suffira pour cela.

—Et quel est l'ami si sûr dont tu parles, ma fille? Excepté notre bon Schmidt, nous n'avions guère d'amis là-bas.

—Un homme que j'ai indignement calomnié, mon père, et pour lequel, vous-même, vous avez été bien cruel, répliqua Kretle en rougissant, mais avec fermeté; c'est M. Albert Lovendal.

Reber tressaillit et la regarda d'un air de surprise et de colère:

—Malheureuse enfant, comment oses-tu prononcer ce nom!

—C'est celui d'un homme de bien et d'un homme d'honneur, mon père: Julia vous l'assurera comme moi. J'ai été trompée par de fausses apparences; M. Albert n'est pas l'auteur de l'attentat qui m'a causé tant de larmes; j'en ai la certitude aujourd'hui, et la loyauté de M. Albert, son affection honorable pour ma sœur, eussent dû le mettre à l'abri de ces funestes soupçons.

—Que dis-tu là, ma fille? Dans ce cas, j'aurais moi-même de grands torts envers ce jeune homme; j'ai failli le tuer, et peut-être.... Mais, alors, qui est donc le coupable?

—Ne m'interrogez pas, je vous prie; je ne peux pas, je ne dois pas vous le dire. Sachez seulement que le coupable serait dans l'impuissance de réparer son crime, et que j'aimerais mille fois mieux mourir que de devenir sa femme.

—Cependant il m'importe de connaître...

—A quoi bon, cher père? demanda Julia à son tour en passant les bras autour du cou de l'émigrant. Il s'agit de quelqu'un, bien éloigné de nous maintenant, et que, selon toute apparence, nous ne reverrons jamais. Kretle a raison; oublions, s'il est possible, ce triste passé, puisque aussi bien, dans le pays où nous allons, nous devons tous recommencer une existence nouvelle.

Reber ne céda pas facilement sur ce point; mais le sentiment de son impuissance à venger l'injure finit par l'emporter sur sa colère, et il promit à ses filles de ne plus les presser de questions à ce sujet.

On s'entendit alors sur la marche à suivre pour entrer en possession du trésor que l'on supposait caché à l'Arche. S'il existait réellement, peut-être avait-il été déjà découvert par les nouveaux habitants de la ferme, ou peut-être encore Hermann, le propriétaire actuel, s'opposerait-il à des perquisitions dans le bâtiment. En présence de pareils doutes, il eût été dangereux de sacrifier les espérances de fortune que l'on allait réaliser en Amérique. Il fut donc convenu que, tout en ne négligeant rien pour recouvrer cette somme considérable, on agirait comme si elle était perdue en effet. Seulement, en arrivant à New-York, on écrirait, soit à Albert Lovendal, soit au notaire Marais, dont la probité inspirait pleine confiance, soit peut-être à tous les deux à la fois, afin de les charger des recherches nécessaires. Ceci arrêté, Reber embrassa ses filles, et se retira pour les laisser prendre du repos.

Pendant plusieurs jours, la vie des deux sœurs à bord de la *Jenny* parut infiniment plus supportable que par le passé. Depuis la mort de la grand'mère, elles n'étaient plus absorbées par une surveillance incessante, par des soucis continuels; d'ailleurs, la satisfaction qu'elles éprouvaient de se trouver libres dans leurs chambrettes, où elles pouvaient agir et parler en liberté, leur faisait oublier les autres incommodités de ce pénible voyage. La mer continuait à être belle et le vent favorable; on espérait une heureuse traversée. Aussi prenaient-elles en patience les fatigues et les ennuis inséparables d'une longue navigation. Elles venaient aussi plus fréquemment prendre l'air sur le pont, non pas sur la dunette où leur père n'avait pas la permission de les accompagner, mais à l'avant, avec les autres passagers. Le capitaine Davidson cependant ne leur épargnait pas les invitations, et Julia semblait toujours être l'objet de ses attentions particulières. Chaque fois qu'il la rencontrait sur son chemin, il s'arrêtait court et lui disait de son ton aimable:

—Bonjour, Julia; vous devenez, Dieu me damne! de plus en plus jolie.

Le bonhomme Reber paraissait enchanté de ce changement. Quant à Schmidt, il était beaucoup moins ravi des préférences du capitaine pour les deux sœurs; il errait fréquemment avec défiance autour du nouveau domicile de Kretle et de Julia. Le lendemain de leur installation dans les cabines, leur père ayant voulu enlever l'espèce de tente qui leur avait servi de chambre dans l'entrepont Schmidt le pria de n'en rien faire:

—Attendez encore, monsieur Reber, dit-il d'un ton suppliant qu'n'excluait pas une espèce de fermeté; qui sait-vous si vos demoiselles se plairont dans ces huttes étroites, sans air et sans lumière? C'est seulement à l'usage que l'on reconnaît les inconvénients de certains arrangemens...... Et puis Davidson peut se raviser. Avez vous observé que ces cabines touchent presque à la sienne? Le capitaine est absolu en diable, et s'il venait à trouver qu'on le dérange...... Enfin, croyez-moi, laissez provisoirement les choses dans l'état où elles sont.

Reber y consentit, quoiqu'il ne comprit pas bien les motifs de cet ami dévoué, et les événemens donnèrent bientôt raison à Schmidt.

Par une nuit calme mais brûlante, le brave jeune homme s'agitait à demi vêtu dans son cadre, sans pouvoir dormir. Rien cependant n'était de nature à l'alarmer en ce moment; on n'entendait d'autre bruit que les ronflements des hommes du quart sur le pont, le murmure doux et régulier des lames qui glissaient le long des flancs du navire. Tout le monde dormait dans l'entrepont, et des ronflements variés s'élevaient d'une extrémité à l'autre de cet immense dortoir. Reber lui-même faisait sa partie dans ce concert, et de tous les passagers Schmidt semblait être le seul qui ne sût pas mettre à profit les heures du repos.

Tout à coup, au milieu de cette scène de sommeil, un cri aigu, perçant, sembla partir des cabines et des deux sœurs Reber. Schmidt prêta l'oreille; il avait cru reconnaître la voix de Julia.

Comme les dormeurs continuaient à demeurer immobiles sur leurs couchettes, et comme Reber lui-même n'avait fait aucun mouvement, Schmidt crut d'abord s'être trompé; mais bientôt de nouveaux cris s'élevèrent dans la même direction, et cette fois on pouvait aisément distinguer des voix de femmes.

Schmidt n'hésita plus et sauta à terre en un bas de son cadre, et courut de toute sa vitesse vers les cabines.

Alors tout redevint silencieux, et, au bout d'un instant, on vit Kretle et Julia entrer dans le dortoir commun et se diriger vers la tente où se trouvait leur père.

Schmidt qui marchait derrière elles, les suivait fréquemment la tête, comme s'il eût craint d'être poursuivi.

Reber, éveillé par le bruit, regarda ses filles à la clarté du quinquet qui éclairait l'entrepont, et leur demanda pourquoi elles quittaient ainsi leurs cabines au milieu de la nuit.

—Rien n'est plus simple, mon père, répliqua Julia, dont la voix était encore un peu tremblante; ma sœur et moi nous avions peur en nous trouvant si loin de vous, et c'est le nuit nous avons eu plus de frayeur qu'à l'ordinaire. Aussi, n'y tenant plus....

—Mille tonnerres! dit Reber en se dressant sur sa couche, auriez vous été insultées?

—Non, certainement; oubliez-vous, mon père, combien les règlemens du bord sont sévères pour une pareille faute? Non, non. Seulement une folle frayeur s'est emparée de nous. Et puis ces cabines sont si étroites, la chaleur y est suffocante..... Toute réflexion faite, nous préférons reprendre notre ancienne place auprès de vous. Nous reposerons bien plus paisiblement sous votre garde.

Reber réva un moment; cette détermination subite lui semblait suspecte.

—Du diable si je comprends rien aux femmes! dit-il enfin avec humeur; autrefois ces deux petites sottes ne souhaitaient rien autant que d'avoir un coin sur le navire pour pouvoir dormir et s'attifer en liberté, et maintenant qu'elles l'ont, elles le quittent au milieu de la nuit, par un caprice ridicule. Enfin, mes enfans, demeurez ici, si vous en avez la fantaisie; mais que dira le capitaine?

—Avec votre permission, monsieur Reber, répliqua Schmidt humblement, je me propose de m'arranger cela demain avec lui, et il ne soufflera mot je vous l'assure.

Reber le regarda en bâillant.

—Ah! mon garçon, es-tu là aussi? demanda-t-il; comment te trouves-tu sur pied à pareille heure? que se passe-t-il? Il me semble qu'on me cache quelque chose.

Schmidt s'excusa sur la chaleur qui le tenait éveillé; Reber, qui tombait de sommeil, l'interrompit au milieu de ses explications.

—Allons, allons, reprit-il; nous causerons demain...... Couchez-vous petites, si vous le voulez..... Vous n'avez rien à craindre près de moi.

Il se tourna de l'autre côté et se rendormit. Kretle et Julia, au lieu de se rendre à son invitation, s'assirent dans un coin du poste et passèrent le reste de la nuit à chuchoter avec Schmidt.

A partir de ce moment, ni l'une ni l'autre ne voulut retourner aux cabines, et jusqu'à la fin du voyage elles se résignèrent à la gêne insupportable qu'elles éprouvaient dans le dortoir commun.

Le lendemain matin, quand le capitaine parut sur le pont, l'équipage reconnut d'abord à sa mine sombre qu'il était d'une humeur massacrante. En effet, après quelques minutes passées au milieu des émigrans et des matelots, il avait trouvé déjà l'occasion de gratifier l'un d'un coup de poing, l'autre d'un coup de corde, et d'en envoyer deux ou trois aux fers. Malgré ces façons terrifiantes, Schmidt profita du moment où Davidson se trouvait seul sur le gaillard d'arrière pour s'approcher et lui dire avec fermeté:

—Capitaine Davidson, pour l'honneur même de celle que vous avez insultée, le plus profond secret couvrira votre mauvaise action. Seulement, sachez-le bien, si vous profitiez de votre autorité pour molester, soit les pauvres jeunes filles, soit leur père, on saurait bien vous en faire repentir. Il y a des lois en Amérique contre les capitaines de navires qui abusent de leur pouvoir à bord pour outrager leurs passagères, et ces lois, M. Reber s'empresserait de les invoquer en arrivant à New-York. On pourrait, nous ne l'ignorons pas, vous faire condamner à une réparation pécuniaire, à une forte amende; et vous y réfléchirez, je l'espère.

Ces mots "d'amende" et de "réparation pécuniaire" prouvaient que déjà Schmidt connaissait parfaitement et le pays où il allait, et le caractère de l'avare Davidson. Aussi le capitaine intimidé ne trouva-t-il rien à répondre, et si plus tard il n'accorda pas de faveurs à la famille Reber, du moins ne la vexa-t-il pas plus que les autres malheureux placés sous sa dépendance.

(*A continuer.*) ELIE BERTHET.

Décédée à minuit, à l'âge de 32 ans, Dame CATHERINE CLEMENCE CARRIÉ, épouse de N. L. Lecanu.

Les amis et connaissances de son mari et de MM. Lagay & Lecanu sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi à 4 1/2 heures.

Son corps est exposé rue du Canal No 270, entre Marais et Villere.

Décédée, hier, à midi, à l'âge de six ans, ELIZA DUCROS, fille de Charles Ducros et d'Adèle Réaud. Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu CE MATIN, à 9 heures précises; son corps est exposé rue des Ursulines, entre Prieur et Johnson.

Amers Allemands de Hoofland
ENTIÈREMENT VÉGÉTAUX,
Sans stimulants alcooliques et ingrédients nuisibles.

D'un goût et d'une odeur agréables, opérant doucement, chassant du corps les matières impures, rappelant les couleurs aux joues.

Ils guérissent de la DYSPEPSIE,
Ils guérissent de la FAIBLESSE DES NERFS,
Ils guérissent de la MALADIE DE FOIE,
Ils guérissent de la JAUNISSE,
Ils guérissent de la CONSTIPATION,
Ils guérissent des HEMOROIDES,
Ils guérissent des ETOURDISSEMENTS,
Ils guérissent des BATTEMENTS DE CŒUR.

Ces Amers sont préparés par le Dr C. M. JACKSON, No 418, Arch street, Philadelphie, Penn.

On peut se les procurer chez tous les pharmaciens et marchands de médicaments des Etats-Unis, des Canadas, des Indes Occidentales et de l'Amérique du Sud. La bouteille se vend 75 cts.

A vendre, à la Nlle Orléans, en gros et en détail, et par J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres
1er nov—1m—3p s—v et c

OGNONS.—200 barils de choix de Louisville, pelures d'argent, à vendre par DONNELLY, BEZZINA & Co, 68 et 70, Tchoupitoulas. 18 oct

LA MALADIE que les américains doivent compter parmi les plus redoutables du pays, c'est la fièvre en frisson qui affaiblit l'intelligence et écrase le corps. On ne peut se faire une idée de ce que souffre le malade.

Les personnes qui ont eu cette fièvre s'intéressent tout naturellement à un remède quelconque destiné à la combattre—les Amers du Dr J. Hostetter, dont l'effet est des plus prompts et des plus puissants. Nous savons que nous rendons un service au public en les lui recommandant.

A vendre par tous les pharmaciens et marchands, et par J. WRIGHT & Co., 21 et 151 rue de Chartres.
1 nov—6fv&c

L'HUILE ÉLECTRIQUE.—L'HUILE ÉLECTRIQUE.

Un grand nombre de marchands respectables habitant différentes parties du pays, sont autorisés à vendre la véritable **Huile Électrique** qui porte la signature **écrite** de De Grath & Co, de Philadelphie. Ces marchands gagnent beaucoup plus d'argent que les propriétaires parce qu'il coûte beaucoup de préparer ce remède—ce qui n'empêche pas que le prix est invariable pour le commerce.

P. S. De Grath & Co viennent de recevoir de la campagne une lettre d'un neveu qui leur annonce une guérison merveilleuse due au contenu d'une seule bouteille. Méfiez vous des imitations. Le seul bureau est au No 39, South Eighth street près Chesnut street, à Philadelphie, directement dans le centre de la ville.

Examinez les étiquettes et les bouteilles; la signature du Prof. De Grath & Co et le nom de Prof. De Grath soufflé dans le verre.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, par J. WRIGHT & Co, 21 et 151 rue de Chartres.
1 nov—6fv&c

Conseil aux Dames.—Il ne faut jamais négliger les premiers symptômes de la maladie, si non les conséquences seront graves, et c'est alors qu'il faut éviter les remèdes violents, qui nuisent à la nature, affaiblissant les organes.

Pour les maux auxquels vous pouvez être sujettes, prenez la LIQUEUR FORTIFIANTE DE McLEAN; il n'y a rien d'aussi efficace. Faites en l'essai, c'est une délicieuse liqueur aromatique.

A vendre à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres.
1 nov—6f3 p a v et c

Le navire sarde MISSISSIPI, capitaine Vassalo, est en déchargement vis à vis de la rue des Ursulines. Les marchandises pour lesquelles il n'aura pas été pris un permis de livraison, dans le délai de cinq jours, seront envoyées aux entrepôts publics aux frais et risques de leurs consignataires.
LANATA FRÈRES, 9 et 11, rue Jefferson.
30 oct

Ni le capitaine, ni les consignataires du navire sarde MISSISSIPI ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de ce navire.
LANATA FRÈRES, 9 et 11, rue Jefferson.
30 oct

Dissolution de Société.

La société ADLER & QUENTELL, de cette ville, est dissoute par la mort de M. Quentell. Le soussigné, associé survivant, continuera le commerce de change pour son propre compte.
Nlle Orléans, 1er novembre 1858.
J. J. ADLER
2 nov

Mme MACÉ

ANNONCE respectueusement qu'elle rouvrira l'Institut et Charles pour les Demoiselles, à Greenville, près Carrollton, LUNDI, 8 novembre—Elle espère que le patronage qui lui est depuis si longtemps accordé et dont elle est reconnaissante lui sera continué. Les élèves sont priés de rentrer à l'Institut le jour indiqué. 2 nov—6

C. & E. ROLLING.
SUCCESSEURS DE P. ROY,
Marchands de groceries en gros et en détail
Marchands de vins,
Liqueurs étrangères et du pays,
No 40, rue de la Vieille Levée,
Entre Bienville et Conti.
Nouvelle-Orléans. 2 nov—v et c

CHOCOLATS CHOCOLATS
D. LOPEZ.

INFORME le public qu'il vient de commencer la fabrication de ses DÉLICIEUX CHOCOLATS à la crème, à la vanille, pralinés, et à la pistache, que l'on trouvera constamment frais, à sa fabrique de chocolat, encoignure Chartres et Conti. 2nov

UNE dame anglaise, parlant bien le français, désire entrer comme gouvernante dans une famille demeurant dans la ville ou à la campagne; elle enseigne toutes les branches de l'éducation, ayant [illegible] le chant, de harpe et de piano. S'adresser à ce bureau [illegible]. 2 nov—6

Cigares de la Havane.

149,000 Cigares de la Havane, en débarquement [illegible] Regalia [illegible] et autres marques.
A vendre par CAVAROC & BAUDIN [illegible]

Reçu par le Johannisberg

UN assortiment magnifique de [illegible]:
ALPINES,
ETAMINES,
ALPACCA,
MERINOS,
GRENADINE de laine,
BONGALINE,
POPELINE de Lyon,
POPELINE d'Ecosse,
CHALLI,
FOULARD,
CREPE DE CHINE,
MOUSSELINE D'ORIENTALE.
VRAI CACHEMIRE [illegible],
GRENADINE [illegible],
POPELINE [illegible],
GAZE argentée,
POIL DE CHEVRE [illegible],
BAREGE ANGLAISE, etc.
PARURES complètes en crêpe et en grenadine,
PELERINES et cols,
CHALES crêpe de Chine brodés,
CHALES cachemire,
Un très grand choix de CONFECTIONS des premières maisons de Paris,
En Dentelles, Velours, Taffetas, [illegible].

Grande nouveauté.

BURNOUS Arméniens [illegible].
J. LEVOIS & Co,
Encoignure Canal et Bourbon.
1 nov—1f

SOIERIES
NOIRES, BLANCHES ET EN COULEURS,

En pièces et en robes à lés, à quille, à tablier, à doubles quilles, à fourreau double, à double jupe et à doubles jupes à quilles, à volants, etc.

Gros de Rhin noir et uni.
Gros Grain
Reps et
Armure
Brocard noir
Bayadère Lancé
Bayadère velours et
Moire antique.

Ces soieries ont été choisies avec le plus grand soin dans les premières maisons de Paris, et les dames sont respectueusement invitées à les examiner.
JOHN TODD,
1 nov—3 12 et 14 rue de Chartres

Importation directe.
MODES DE PARIS, MANTEAUX ET CHALES
JOHN TODD,
SUCCESSEUR DE D. P. SCANLAN & Co.
Nos 12 et 15, rue de Chartres,

A ouvert, lundi le 25 octobre, l'assortiment le plus complet des marchandises ci-dessus mentionnées, qui ait été jamais importé en ce marché; elles seront vendues au plus bas prix du comptant.
BELLES POINTES EN DRAP à $3
1 nov—3

ENTREPOT DE TAPIS Et de Rideaux.
No 30, rue du Camp,

NOUS avons en magasin et recevons tous les jours, directement des fabriques, des tapis, des toiles cirées et de la tapisserie, comprenant en partie—
Tapis VELOURS, tapis de Bruxelles, tapis à 3 PLIS et ingrains.
TOILES CIRÉES POUR TABLES ET PLANCHER,
Rideaux de damas, dentelle et mousseline,
Corniches, bandes dorées,
ABAT JOUR,
Couvertures de pianos, Couvertures de tables, Paillassons, Devants de cheminées, etc.
Nous vendrons tous ces articles **aux plus bas prix pour du comptant**
1er nov WATKINS & HOMAN.

Librairie Française.
VOR. HEBERT & CIE.,
149, rue de Chartres.
PAR LES DERNIERS ARRIVAGES:

Nysten—Dictionnaire de Médecine, nouv. édition.
Porvault—Officine, nouvelle édition.
Sixième et dernier volume du Dictionnaire de la Conversation.
Bibliothèques à 1 fr. etc.
Paul Duplessis—Les Boucaniers.
Xavier de Montépin—Les Viveurs de Paris.
" " Les Chevaliers du lansquenet.
Emmanuel Gonzalès—Les Deux Favorites.
Octave Féré—Une Fille du Roi.
Paul de Molènes—Caractères et Récits du Temps.
Félix Mornand—Bernerette.
Henry de Kock—Minette.
Paul Féval—Le capitaine Simon.
Ed. Ourliac—Les Mystères des Prisons. 31 oct

1859.
1859. ALMANACHS. 1859
Chez Vor. HEBERT & Cie.,
149, *rue de Chartres.*
6,000

ALMANACHS calculés pour la Louisiane, indiquant les mouvements de la lune ainsi que les variations du temps, et contenant de nombreux et utiles renseignements.
A vendre en gros et en détail. 30 oct

TRUFFES noires du Périgord—4 0/2 boîtes truffes 1re qualité, reçues par le navire Lizzie Boggs, venant de Bordeaux, à vendre par FAURES & NORMAN, 33 et 35 rue Royale
30 oct

VINS en barriques—20 barriques grand vin Chateau Haut Brion 1850
4 barriques grand vin St Julien 1850
8 do do Vve Merman 1851
16 do do Margaux Medoc
11 do do St-Estèphe
18 do do St Emilion
4 do vin blanc Preignac 1er cru 1850
7 do do Sauternes do
15 9 do do do 1851
A vendre par FAURES & NORMAN,
3) oct 33 et 35, rue Royale

CHAMPAGNE—5 paniers Delbick & Deberghes, grandes bouteilles
25 paniers do do demi bouteilles
25 do Heidsick Piper, grandes bouteilles
15 do do do demi-bouteilles
A vendre par FAURES & NORMAN,
30 oct 33 et 35, rue Royale

CONSERVES—25 caisses fruits au jus assortis; 500 boîtes pâtés truffes, 1/4 et 1/2 boîtes
10 caisses olives, capres et cornichons
50 douzaines saumon à l'huile
100 caisses liqueurs assorties
A vendre par FAURES & NORMAN
30 oct 33 et 35, rue Royale

Dame de magasin.

ON demande une dame ou une demoiselle de magasin, parlant le français et l'anglais. Elle devra demeurer dans l'établissement. S'adresser au bureau de ce journal. 29 oct—

T. BACHELIER,
Nos 28 et 30 rue des Ursulines,
NOUVELLE-ORLEANS.
Importation directe—
Graines nouvelles de jardinage, pour Fleuristes, de plantes potagères, pour maraîchers toujours reçues par steamers, aussitôt récoltées.
Prix modérés. 19 août—3m 1re p

ATTENTION.

L'attention des acheteurs est appelée à la grande vente de marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures A. M., au magasin d'encan de E. Roger & Co, no 28 rue de la Vieille Levée.
Conditions à la vente.

F. LEFÈVRE,
Successeur de
J. VINCENT,

A l'honneur d'informer le public qu'ayant vendu son magasin situé au coin des rues Royale et St-Pierre, ses soins se seront dorénavant portés qu'à magasin situé
A l'encoignure des rues Canal et Carondelet.
Ce magasin portera, comme par le passé, le nom de **Vincent**, si avantageusement connu.
M. LEFÈVRE sollicite respectueusement la continuation du bienveillant patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour, et espère le mériter par les grands soins et une attention toute particulière qu'il apportera aux ordres qui lui seront confiés.
Toutes commandes pour
Bals, Soirées, Diners, Soupers, Noces, Baptêmes, &c.,
qui lui seront données, seront exécutées avec le plus grand soin et la plus grande exactitude.
M. LEFÈVRE annonce au public et aux dames principalement, que MARDI 2 NOVEMBRE, il commencera le LUNCH.
F. LEFÈVRE,
Successeur de J. Vincent,
Encoignure Canal et Carondelet.
P. S.—Tout ordre pour la campagne sera rempli avec soin et exactitude. 1 nov

Bon marché sans précédent
dans les annales des marchandises sèches.
LAZARE & LEVASSEUR,
8 & 10 rue de Chartres.

METTRONT en vente, aujourd'hui, à 37 1/2 au dessous du prix de revient QUATRE CAISSES de BRODERIES FRANÇAISES pour dames et enfants,
COMPRENANT:
Parures garnies de Valenciennes
Cols brodés pour Dames
do do pour demoiselles et fillettes
do do pour enfants
Corsages d'enfants, piqués, à volants
Robes d'enfants, brodées
do do pour baptême, en Valenciennes à $2 50
Corsages et Berthes brodés
Angaises à tablier
Dessus de Malle
Vestes mate ottes
Toilette enfant
Toilette brodés, couleur.
Gants de Suède pour Dames à 50 cents la paire, ayant la propriété d'adoucir et blanchir la peau.
500 robes de Gingham à 3 et 2 volants et double jupes pour CINQ PIASTRES.
Très peu le nos formes gants à 50 cts [illegible] à [illegible]
Confection de la célèbre maison
ROBERT & MATHEY, [PARIS]
Sylphide
Hortense
Polonaise
Burnous à quiller
Psyché
Superbe et magnifique assortiment de CHALES
LAZARE & LEVASSEUR
1nov—6t 8 & 10, rue de Chartres

MAISON ROUGE No 1.
Entre les deux Marchés.
et
Encoignure Hôpital et Condé.
BODET & GUYDAN

INVITENT respectueusement les dames de la ville et de la campagne à venir visiter leur stock qui est des plus variés.
Nous recommandons aussi à MM les tailleurs un bel assortiment de casimirs, draps, etc etc
Corsets! Corsets!!
Assortiment des plus variés, à vendre au prix coûtant
ÉGALEMENT
Un lot mousselines de laine unie, belle qualité, à 15 cents la varde.
2 000 douzaines serviettes ouvrées à [illegible] la douz
do do do damassées à $1 75 la douz.
200 Talmas drap pour dames à $4 00
do do do pour enfants à $2 00
[illegible] mouchoirs batiste fil à 75 cts
Avec un grand nombre d'autres articles trop long à énumérer
1 nov BODET & GUYDAN

F. MORENO JR. B. J. MORENO
MORENO FRERES
Marchands Commissionnaires.
Importateurs des produits de la Havane et
Marchands de sucre et de mélasse de la Louisiane.
No 24, rue de la Vieille Levée,
entre Douane et Bienville
NOUVELLE ORLEANS. 1 nov

VINS—[illegible] caisses vin blanc Haut Sauternes
do do vin blanc 24/2 do
[illegible]
A vendre par X. LAMBERT
1 nov 63 rue des Magasins

COGNAC—[illegible] pipes vieux cognac
[illegible]
A vendre par X. LAMBERT
1 nov

Poisson! Poisson!
100 barils maquereaux No 3
[illegible]
100 barils maquereaux No 1 et 2
50 caisses morue,
[illegible]
En marche et en débarquement, à vendre par GAUTHIER & PASCAL
1 nov [illegible] rue de la Vieille Levée

Collège Commercial de DOLBEAR.
[illegible] rue du Canal, No 106
D[illegible]

Avis aux Entrepreneurs.

BUREAU DU SURINTENDANT
A PARTIR de cette DATE jusqu'au [illegible] OCTOBRE, on recevra des propositions cachetées, pour la construction d'une Maison d'Ecole dans la rue [illegible] Les propositions [illegible] reçues [illegible]
23 oct—8

AUX FAMILLES ET AUX MAISONS D'ÉDUCATION.

M. AD. GARREAU [illegible] a l'honneur d'offrir ses services [illegible] Latin, Grec, Français, Logique, Rhétorique, Histoire, Géographie, etc. etc.
S'adresser [illegible] MM. Hébert & Co., Libraires, rue de Chartres, 149.

UNE personne habitant la ville depuis fort longtemps, désire se placer dans une maison de commerce [illegible] a déjà une expérience suffisante [illegible].
Adresser au bureau de ce journal lettres F. G.
24 oct—30

Attention! Attention!!

ENTREZ A L'ANCIEN DEPOT
DE
ALFRED MUNROE & Co,
No 34, rue des Magasins,
au coin de la rue Gravier.
Vous y trouverez
Le plus magnifique assortiment
DE
VÊTEMENS
ET
D'ARTICLES DE TOILETTE
Pour hommes, adultes et enfans,
Qui ait jamais été reçu à la Nelle Orléans.
18 oct

AUX DAMES DE LA NOUVELLE ORLEANS
AVIS ESSENTIEL.

LE confiseur de la rue Conti, 105 et 107, prévient les Dames qu'il débalie un grand assortiment de bonbons nouveaux et de très beau choix, qu'il vient de recevoir de Paris. Tous ces bonbons, figures et fabriques avec un soin tout particulier, se recommandent par la qualité de leur parfum et leur bon travail.
Il ne diffèrent pas de prix et se vendent toujours à 60 cts.
P. MANRY.
28oct—a Rue Conti, 105 & 107.

Demande de cuisinière ou de cuisinier.

ON désire acheter ou prendre à loyer une excellente cuisinière ou un excellent cuisinier, faisant la cuisine française ou créole. On préférerait une femme. S'adresser au No 55, rue des Remparts 27oct—1m

FROMAGE forme d'ananas—25 caisses fromage forme d'ananas; 60 caisses fromage anglais, en débarquement du navire St Louis, et à vendre par JOSEPH H & I N MARKS,
19oct—6f 43, 45 et 47, Nlle Levée

PAPIER de paille et de Manille—1000 rames de qualités assorties achetées à très bas prix et à vendre par JOSEPH H & I N MARKS,
19oct—6f 43, 45 et 47, Nlle Levee

POMMES de terre—300 barils pommes de terre du Nord, en débarquement et en magasin, à vendre par A CHOPARD & Co.
1er nov 14 rue Poydras

OIGNONS—300 barils et sacs oignons blancs du Nord oignons rouges du Nord et de l'Iowa.
A vendre par A CHOPARD & Co.
1er nov 14 rue Poydras

POMMES de terre—800 sacs Mechanics de choix de Louisville en débarquement et à vendre par A CHOPARD & Co.
1er nov 14 rue Poydras

POIS concassés—20 barils pois de première qualité du Nord, en débarquement du navire Western Empire.
A vendre par A CHOPARD & Co,
1er nov 14 rue Poydras

POMMES de terre—400 barils et sacs pommes de terre de l'Ouest, yeux bleus, en magasin et à vendre par A CHOPARD & Co,
1er nov 14 rue Poydras

J. T. BELKNAP. GEO. E. SEARS.
BELKNAP & SEARS,
Courtiers de produits,
No 100, rue Gravier.—NOUVELLE ORLEANS.
18 oct—1an

Magasin de Tapis.
No 19, RUE DE CHARTRES,

LES soussignés viennent de recevoir d'Angleterre et du Nord un très grand et riche assortiment de
TAPIS MEDAILLON, VELOURS, WILTON,
[illegible], TAPIS A TROIS PLIS,
Ingrains, tapis de Hollande, Tapis chanvre.
TOILE CIRÉE, minces, moyennes et épaisses, couleurs marbre et chêne.
Droguet, dessous de table de toutes les variétés, Abat jour, paillassons de cacao et de Chine—à des prix bien au dessous de ceux de l'année dernière.
18oct—6 A. BROUSSEAU & Co.

Magasin d'habillements confectionnés,
No 1, bâtisses Pontalba, rue de la Vieille Levée,
En face du ferry du 2d District.

R. CHAMPAGNE,
MARCHAND-TAILLEUR,

A toujours en main un assortiment complet d'habits confectionnés d'après les dernières modes de Paris et de New-York.
Commandes exécutées par les meilleurs ouvriers.
23 sept—ab

COGNAC—Attendu par le Memphis, 10 futailles, Gautier frères
25 futailles, Pinaud & Co. A vendre par
SOSTHÈNE THOMAS & Co.
6 oct 9 Gravier

CERISES—200 caisses Chauvet fils, en débarquement du navire Martina, de Bordeaux, à vendre par J. & J. TARDOS,
16sept 31 Vieille Levée

COMPAGNIE D'ASSURANCE "HOPE DE LA NOUVELLE-ORLEANS."
Bureau coin Canal et Passage de la Poste.
Nouvelle-Orléans, [illegible] 1858.

A une assemblée générale de la Direction, tenue ce jour, il a été résolu:
Qu'à partir de cette date, un dividende de **quinze pour cent** sera fait sur le montant du [illegible] à ceux qui seront [illegible] dans cette [illegible].
Un dividende [illegible] de 15 0/0 sera payé comptant, cette Compagnie n'émettant pas de scrip.
HENRY PEYCHAUD, président.
S. PLASSAN, vice président.
LOUIS BARNETT, secrétaire.
Directeurs—S. Plassan, Thos N. Blake,
Chr Kernion, B. Sautre,
A Laforest, A. Xiques,
P Mahoudeau, Geo Heaton
Henry Peychaud.

Pour Port-au-Prince (Haiti).

Le magnifique brick WEST INDIAN, capitaine O. B. Cook, reçoit son chargement et partira pour le susdit port le 6 du mois prochain. Ayant encore de la place pour quelques passagers s'adresser immédiatement à son bord au capitaine en face de la place [illegible], ou à
BELLOCQ, NOBLOM & Co.
30 oct—6

BUREAU DU SURINTENDANT.
Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

A partir du [illegible] novembre, les marchandises seront transportées par balles, au lieu de par poids, comme suit: de Kenner, Frenière et Manchac, 80 cts, Ponchatoula, Tickfaw et Amite, $1, de Tangipahoa, Osyka et Magnolia, $1 25, de Summit, Bogue Chitto et Brook Haven, $1 45, de Bahala, Hazlehurst et Crystal Springs, $1 60, de Terry, Byram et Jackson, $1 80 [illegible]
WM. M. WADLEY,
Surintendant général.

AU PUBLIC.

LE soussigné annonce au public qu'il a ouvert le restaurant connu sous le nom de N. O. COMMERCIAL READING ROOMS, le 8 octobre, et que cet établissement restera ouvert [illegible]. Il sollicite le patronage du public, [illegible] Reading Rooms [illegible] la ville de la Nouvelle-Orléans.
On trouvera une table [illegible] tre, dans son magasin, No 110, rue de la Commune, et M. Charles Millon demande [illegible].
[illegible] C. W. COOLER, propriétaire.

Avis.

LE soussigné étant sur le point de faire rebâtir la maison portant les nos 117 et 119 rue Royale, récemment détruite par le feu, recevra des propositions pour la reconstruction, pendant un certain temps à partir de ce 26 octobre 1858.
CHs F. SCHMIDT,
No 5, rue St-Pierre.
[illegible]

MAISON MAGNON & MARCIACQ.
Encoignure Orléans & Royale.

Nous venons de recevoir [illegible]
Pâte grasse
Tête de Maure
Gruyère
Limbourg
Neufchâtel
Roquefort
Stilton
Chester
Limbourg
Fromage américain.
Confitures [illegible]
Pruneaux [illegible]
Pommes de terre du Havre.
[illegible]
TOUJOURS EN MAIN.
[illegible]
Vente en gros et en détail.
MAGNON & MARCIACQ.

F[illegible]

H[illegible]

CONSERVES [illegible]
[illegible] Fco. Royale & Conti.

VINS [illegible] Haut Sauterne et [illegible]
[illegible] Fco Royale & Conti.

Marchandises Françaises.

AVIS AU PUBLIC.

VENTE POSITIVE AU PRIX COUTANT

P[illegible]

Magasins de marchandises sèches à bon marché.

THEODORE DANZIGER,
Encoignure Robertson et Orléans,
JULIUS DANZIGER,
No 145, rue des Remparts.

ON trouvera [illegible] marchandises sèches [illegible]:
CHALLY à [illegible]
CHALES CHENILLE [illegible]
MOUSSELINE [illegible]
CHALES STELLA extra [illegible]
[illegible] FLANELLE ROUGE [illegible]
CONFECTIONS FRANÇAISES de $2 à $5 la pièce. [illegible] un très grand stock de rubans et de garnitures, [illegible] mouchoirs [illegible]

Bi-Sulfite de chaux de BONNABEL.

LES produits de la NEW ORLEANS SOUTHERN CHEMICAL WORKS [illegible] BI-SULFITE DE CHAUX [illegible] QUARANTE MILLE barils de BI-SULFITE [illegible] H. BONNABEL [illegible]
Les planteurs qui désireraient avoir le VÉRITABLE BI-SULFITE DE CHAUX fabriqué aux Southern Works sont priés de spécifier particulièrement par l'intermédiaire de leurs agents ou s'adresser directement à H. BONNABEL, No 8 Front-Levée, entre Douane et Bienville
14oct—1m

Bisulphite de chaux.

LES soussignés ont l'honneur d'informer MM. les planteurs et les marchands commissionnaires qu'ayant constitué MM Jacob, Dessommes & Co pour leurs agents, ils trouveront toujours à leur magasin, rue Vieille-Levée, encoignure Conti du Bisulphite de chaux de qualité qui ne le cède en rien à toute ou telle autre manufacture. Un essai vaut d'ailleurs mieux qu'une promesse.
BERNARD & Co.,
14oct Encoignure Conti et Galvez

COUVERTURES FRANÇAISES—Granier.

100 BALLES COUVERTURES BLANCHES FRANÇAISES de Z. Granier & Co, 3 1/2 points, 1re qualité,
A vendre par A. FERRANJOU & Co
6 oct—1m 71 et 73, Chartres

A. Carrière. E. Bordelois
A. CARRIÈRE & Co
IMPORTATEURS,
No 25, rue de la Vieille Levée,

ONT constamment en main un grand assortiment de Vins, Liqueurs, Eau-de-vie et Conserves.
7 juillet—

TOILE blanche et toile écrue, pour moustiquaires—Reçues par les navires Ariel et Célestial Empire, à vendre par O. B. GRAHAM,
27 oct—1f 96 rue Gravier

THÉ—Un grand assortiment de thé vert et noir
A vendre par W. F. VREDENBURGH & Co,
27 oct 26 rue Vieille Levée

Cigares de la Havane.

NOUS avons constamment en magasin un grand assortiment de véritables cigares de la Havane, importés directement [illegible] marques Globo, Gutierrez, Flor, Washington, El Sol, Paraiso, Cristal, Peria Cubana, Abeilles, etc.
A vendre par CABALLERO & BASUALDO
No 36 Vieille Levée
23 oct entre Douane et Bienville

POMMES sèches—120 barils de choix, à vendre par DONNELLY, BEZZINA & Co
18 oct 68 et 70, Tchoupitoulas

SUCRE raffiné—500 barils sucre écrasé et en poudre, à vendre par E. J. HART & Co
6 oct 77 et 79, rue Tchoupitoulas

ACADEMIE DE JEFFERSON.
53 rue Bourbon, Nlle-Orléans.
Dirigée par
G. J. LORD.

Cet établissement est ouvert pour la réception des élèves, et les classes seront organisées pour l'hiver, dans le plus bref délai possible.
Les familles ayant des enfants à mettre à l'école sont invitées à visiter l'établissement. 7oct—1m

Magasin à louer.

A LOUER, à partir du 1er octobre, le magasin No 29, rue de Chartres. S'adresser à
D. D. ROGERS,
2 juil No 45 rue du Camp

Installations de Gaz.
HENDERSON & GAINES,
No 100, RUE DU CANAL,

FONT en ce moment l'ouverture d'un assortiment complet de chandeliers, pendants, branches, etc. qu'ils ont reçus de manufactures anglaises et américaines. Ces installations sont de tous prix. La pose ne coûtera rien aux acheteurs.
4 sept—m.j.e

JULES GOUGUET,
Médecin de la Faculté de Montpellier
[FRANCE.]

Après 23 ans de pratique dans la Louisiane, vient de fixer sa résidence
Encoignure St Philippe et Remparts
Nouvelle-Orléans. 14juin—6m

PÉTARDS Nos 1 et 2—100 caisses, à vendre par JOSEPH H & I N MARKS,
19oct—6f 43, 45 et 47, Nlle-Levée

Compagnie de Tehuantepec de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 20 octobre 1858.
AVIS AUX ACTIONNAIRES.

CONFORMÉMENT à une résolution des directeurs, avis est donné qu'une assemblée des actionnaires de cette compagnie aura lieu le DEUXIÈME LUNDI DE NOVEMBRE prochain, à 6 h du soir, au bureau de la Compagnie, No 45, rue Canal, pour prendre en considération cer[illegible] la charte.
21oct—l J. HEYLIGER, Secrétaire.

Aux Familles.
SIROP BALSAMIQUE ET PECTORAL
RHUM D'ASPERGE
REYNOLDS'S SPECIFIQUE
SIROP D'HUILE DE FALMA
LAIT ANTEPHELIQUE
POUDRE DE TOILETTE
DE HENRIQUEZ
[illegible]

PASTILLES PECTORALES,
PRÉPARÉES PAR
E. ALEIX, pharmacien.
60 rue Royale

CES pastilles [illegible] remède sûr contre les
Rhume, Toux, Catarrhes, Enrouements, Irritations nerveuses de la **poitrine, Coqueluches** et toutes affections [illegible].
[illegible] Prix de la boîte—25 sous

RUE BOURBON
Entre St Pierre et Toulouse, No 185,
OUVERTURE,
Mercredi, 1er novembre prochain.

MME VEUVE [illegible] assortiment de nouveautés [illegible] Paris, [illegible]

RABAIS EXTRAORDINAIRE.

PAPIERS PEINTS PAPIERS PEINTS
GLACES FRANCAISE ET D'ALLEMAGNE.
Cadres et Estampes de tout genre

LIQUIDATION POSITIVE

LE soussigné [illegible] RABAIS EXTRAORDINAIRE [illegible] 20 pour cent. [illegible]
A. GALEZ.
Rappelez vous bien chez le MARCHAND D'ESTAMPES.

Demande d'ouvriers.

ON demande des ouvriers [illegible]

L[illegible]

300 [illegible]
LANATA FRÈRES.

C[illegible]

E[illegible]
A vendre par C. & E. MAGNAN

Parfumerie! Parfumerie!

UN assortiment [illegible]

Cheveux! Cheveux! cheveux!!

R[illegible] LYON & FINSARD [illegible]

Cravates Cravates!!!

R[illegible] LYON & FINSARD [illegible]

E. DE ST-ROMES,
Encanteur, Estimateur et Courtier de Change.

S[illegible]

TABAC.
LA BELLE CREOLE—[illegible]
ESSENCE DE MIEL.
[illegible]

MR. JULES G. [illegible], gradué de la Sorbonne [illegible] professeur dans une famille particulière. [illegible] au bureau de l'Abeille.
22 sept

Avis spécial.
Succession de Louis Ducornau.

LES débiteurs de la succession de Louis Ducornau sont prévenus de la payer ce qu'ils doivent à la succession [illegible].
Tous ceux qui doivent à la succession sont priés de régler avec le soussigné sans plus de délai.
JOHN McKEE,
Exécuteur testamentaire
No 6, Exchange Place, Nlle-Orléans.
9sept—6m

Vacherie à vendre.

Une vacherie située à Jefferson City, à l'encoignure Jenny et Laurel, composée de vingt huit vaches laitières, un taureau, de cinq veaux d'un an, de trois chevaux, deux charrettes à lait, charrue [illegible]. Conditions, moitié comptant; la balance à 6 et 12 mois de crédit avec bonne sécurité. S'adresser sur les lieux, à William Bolenfine. 1m

Aux Courtiers de Sucre

ROUSSET & GENIN, No 50, rue du Canal, près Chartres, ont reçu par le Quaker City, leurs **veilles, Schantillonier**, de diverses longueurs et de premières qualités. 21 oct

MERCHANT'S HOTEL, encoignure des rues St Charles et Canal—Le soussigné, de l'Arcade pendant nombre d'années, [illegible] St Charles et Canal, le HOTEL DE [illegible] pour tous les rapports. Les chambres [illegible] La table sera garnie de [illegible].
J. BAUN, propriétaire.

Wood, Miltenberger & Co.
Ornemens en fer.—Fabrique du Sud, 57, rue du Camp, Nlle-Orléans.

GRILLAGES, [illegible]
Entrepôt, 57 rue du Camp. Fonderie et ateliers, 247, Tchoupitoulas.
Wood & Perrot WOOD, MILTENBERGER & Co,
Philadelphie Nlle-Orléans

156, rue de Chartres.

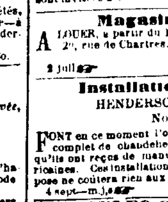

Le soussigné vient de recevoir un bel assortiment de **LUSTRES, CHANDELIERS PENDANS** pour l'usage du gaz, des meilleures fabriques du Nord, de France et d'Angleterre. Il offre à les vendre à prix modérés.
Il pose les installations et tuyaux à domicile, par autorisation de la Compagnie du Gaz.
2août—6m J. B. MONIE.

Avis aux Dames.
200, Rue Royale, entre Dumaine et St Philippe
CORSETS A L'IMPERATRICE,

Les seuls qui aient reçu la médaille d'or à l'Exposition universelle de 1855. Mme FLANDRAIN, de Paris, corsetière des artistes des théâtres de la ville, invite les dames élégantes et de bon goût à se faire faire un de ces gracieux et magnifiques CORSETS, véritables conservateurs de la taille, dont la réputation est si grande à Paris.
Madame FLANDRAIN fait sur commande, corset désolé pour mariage et en coutil français, corset pour dames enceintes et pour nourrices, ceinte pour relevé de couches, brassières, épaulettes pour enfants, bas lacés pour varices, enfin tous ce qui concerne l'orthopédie pour dames, sur commande de messieurs les médecins.
Tous les objets portant le cachet de la maison afin d'éviter la contrefaçon. 14 déc

Notice.

LE décès de notre associé Joachim J. Cusachs n'amène aucun changement dans notre maison, et ne diminue en rien la responsabilité de celle-ci, ce déplorable événement ayant été prévu dans notre contrat de société. F. CUSACHS FRÈRE & Co.
14 oct—1m

EN magasin—50 caisses nouvelles fraises
25 caisses fruits au jus assortis
A vendre par DUNTZE & Co,
21oct encoignure Royale et Conti

Triomphe des
LOTERIES DE S. SWAN & Co.
Les loteries suivantes seront tirées publiquement par S. SWAN & Co. Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADÉMIE DE SPARTA dans le mois de Novembre, 1858, à AUGUSTA, (Georgie), sous la surveillance des commissaires, comme suit:

Classe [illegible] SAMEDI [illegible]
Classe [illegible] SAMEDI [illegible]
Classe [illegible] SAMEDI [illegible]
Classe [illegible] SAMEDI [illegible]

Sur le plan [illegible]
CINQUANTE MILLE BILLETS
Cinq mille quatre cent quatre-vingt-cinq Lots.
[illegible]

Tous les Samedis, dans le mois de Novembre.

[illegible]

PLAN DE LA LOTERIE.

[illegible]

En demandant des billets ou des certificats [illegible]

[illegible]
SAMUEL SWAN & Co.
[illegible]

CHARBON
No 18, *Passage de la Bourse*, [illegible]

Pas de monopole—Loyauté.

N[illegible]

TINCHANT FRERES,
IMPORTATEURS ET FABRICANTS DE CIGARES DE LA HAVANE
Nlle Levée, No 9.
[illegible]

Avis.

LE soussigné [illegible] Teneur de livres, Collecteur, Commis [illegible]
21 oct—8

Mississippi Military Institute
Dirigé par A. GREEN, propriétaire.
[illegible]

C[illegible]

Avis.

A PARTIR de [illegible]
[illegible]

Au Public.

[illegible]

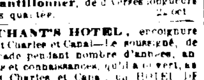

[illegible] A. MILTENBERGER, 57, rue du Camp
9 oct—1m

Marchandises Nouvelles.

LES soussignés [illegible]:
Robes barège anglais à quilles [illegible]
Barège anglais [illegible]
Valencias [illegible]
Robes [illegible]
Mousseline [illegible]
Robes mousseline [illegible]
[illegible]
Mérinos français [illegible]
[illegible]
Mousseline suisse et anglaise
[illegible]
Flanelle [illegible]
[illegible]
Robes de soie à quilles
Taffetas noir et couleur
Gros de Rhin, Pou de soie
Satin de Chine, Marcelline et Florence
Indienne française [illegible]
Indiennes anglaise [illegible]
Robes indienne à quilles
Tarlatanes [illegible]
Châles [illegible]
Châles [illegible]
[illegible]
Damas coton [illegible]
Piqué [illegible]
Piqué moletonné
Broderie [illegible]
Mousseline [illegible]
Mousse [illegible]
Mousseline Jacquard
[illegible] brodés
Cols et manches brodés [illegible]
Bandes brodées [illegible]
Jupons brodés [illegible]
[illegible]
Damassé [illegible] pour nappes
Services damassés
Services à [illegible]
Serviettes [illegible]
Serviettes [illegible]
Toile d'Irlande [illegible]
Mouchoirs [illegible]
Mouchoirs [illegible]
Gilets mérinos pour hommes et dames
Gilets tricot coton pour hommes
Caleçons mérinos pour hommes et dames
Gants [illegible]
Gants soie et fil [illegible]
Velours soie, [illegible]
Velours à côte et uni
Couvertures [illegible] voitures [illegible]
Flanelle blanche, bleue, [illegible]
Flanelle verte et jaune
Drap pour habit [illegible]
Casimir français [illegible]
Casimir américain [illegible]
Coton [illegible] américaine
[illegible]
Kersey pour habitants
Jeannette, étoffes rayées à chemises
Cotonnades à matelas
Bonnet [illegible]
Serge imprimée 10/4, 11/4, 12/4
Rugs et paillassons
Marquises et ombrelles
Parasols et parapluies [illegible]
Cotons blancs et écrus [illegible]
Cotons pour draps 8/4, 9/4, 10/4, 12/4
Pommade, savons [illegible]
Eau de cologne [illegible]
Eau sédative, Eau de fleurs d'oranger
&c., &c., &c. Aux
RILLIEUX & REGGIO,
4 oct 265 rue Bourbon

Illuminations de jardins.
De galeries, de salons, etc., en lanternes de toutes couleurs, transparentes, en papier, de toutes formes, turques, chinoises, etc.,
CHEZ C. DUHAMEL, opticien,
50, *rue de Chartres*

LUNETTES.

TOUTES les lunettes possibles et les verres les plus parfaits, pour tous les yeux,
26 nov Chez C. DUHAMEL, 50, rue de Chartres

THÉATRE.

LE plus magnifique assortiment de lunettes pour le théâtre qu'il y ait jamais eu à la Nouvelle-Orléans, depuis $4 jusqu'à $100 pièce.
26 nov Chez C. DUHAMEL, 50, rue de Chartres